



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-33059>

Département(s) de publication : 91

Annonce n° 25-33059

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-19207

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Coeur Essonne Agglomeration

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20005785900015

**Ville :** Sainte Geneviève des Bois cedex

**Code postal :** 91704

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 91

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de réparations diverses sur les ouvrages d'art de Coeur d'Essonne Agglomération

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45221119

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** L'accord-cadre à bons de commande avec maximum est passé en Description succincte du marché : application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les prestations sont réglées par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées . L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable trois fois par période annuelle successive. Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit : 1 000 000,00 euros HT. Pour chaque période de reconduction, le montant maximum est de 1 000 000,00 euros HT. Le montant estimatif est donné à titre indicatif et est un montant annuel

**Critères d'attribution :** Valeur technique tel qu'indiqué dans le règlement de consultation : 60% Prix des prestations : 40%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 31/03/2025 à 12h00, lire 14/04/2025 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/03/2025**